

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le **20 MAI 2022**

ID : 056-215601626-20220517-DB20220508-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 17 mai 2022

**TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES, RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEILS DE LOISIRS,
PASSEPORT ET MAISON DES JEUNES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Hélène BOLEIS, Isabelle GUSMINI à Pascaline ALNO, Christine BARETTE à Ronan LOAS, Vagtang CROGUENNEC à Armelle GEGOUSSE.

Secrétaire de séance : Pascal GUERIF

**Présents : 29
Pouvoirs : 04**

n°08

**TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES, RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEILS DE LOISIRS,
 PASSEPORT ET MAISON DES JEUNES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Il est proposé d'appliquer une base d'augmentation de 1% pour l'année scolaire 2022-2023 (sauf pour l'accueil 654 et la Maison des Jeunes) en arrondissant au 0,05 € supérieur à l'exception des accueils périscolaires et des repas.

- **Accueil périscolaire (hors pause méridienne) :**

QUOTIENT	Année scolaire 2021-2022 tarif à la ½ heure	Année scolaire 2022-2023 tarif à la ½ heure
B	0,31 €	0,31 €
C	0,33 €	0,33 €
D	0,36 €	0,36 €
E	0,51 €	0,52 €
F	0,60 €	0,61 €
G	0,63 €	0,64 €
H	0,66 €	0,67 €
I	0,72 €	0,73 €

- **Restauration scolaire écoles publiques :**

	Tarif 2021- 2022	Tarif 2022- 2023
Tarif repas scolaire		
Catégorie du quotient : B	0,84 €	0,85 €
Catégorie du quotient : C	1,98 €	2,00 €
Catégorie du quotient : D	2,64 €	2,67 €
Catégorie du quotient : E	3,16 €	3,19 €
Catégorie du quotient : F	3,39 €	3,42 €
Catégorie du quotient : G	3,62 €	3,66 €
Catégorie du quotient : H	3,77 €	3,81 €
Catégorie du quotient : I (ext)	3,80 €	3,84 €
Tarif repas scolaire - PAI		
Catégorie du quotient : B	0,34 €	0,34 €
Catégorie du quotient : C	0,78 €	0,79 €
Catégorie du quotient : D	1,01 €	1,02 €
Catégorie du quotient : E	1,21 €	1,22 €
Catégorie du quotient : F	1,31 €	1,32 €
Catégorie du quotient : G	1,41 €	1,42 €
Catégorie du quotient : H	1,41 €	1,42 €
Catégorie du quotient : I (ext)	1,50 €	1,52 €

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le **20 MAI 2022**

ID : 056-215601626-20220517-DB20220508-DE

- **Accueil de loisirs maternel et élémentaire (3-12ans) et passeport (10-15 ans) :**

Tarifs ALSH maternel P. Gauguin et élémentaire M. Pagnol (3-12 ans) :

	Tarif 2021-2022	Tarif 2022-2023
La ½ journée sans repas		
Quotient BCD	4,95 €	5,00 €
Quotient E	5,50 €	5,60 €
Quotient F	6,10 €	6,20 €
Quotient G	6,55 €	6,65 €
Quotient H	6,65 €	6,75 €
Quotient I (extérieur)	7,20 €	7,30 €
La journée sans repas		
Quotient BCD	9,85 €	9,95 €
Quotient E	11,05 €	11,20 €
Quotient F	12,00 €	12,15 €
Quotient G	13,00 €	13,15 €
Quotient H	14,20 €	14,35 €
Quotient I (extérieur)	14,30 €	14,45 €

Tarif repas ALSH et mercredi	Tarif 2021-2022	Tarif 2022-2023
Catégorie du quotient : B	0,84 €	0,85 €
Catégorie du quotient : C	1,98 €	2,00 €
Catégorie du quotient : D	2,64 €	2,67 €
Catégorie du quotient : E	3,16 €	3,19 €
Catégorie du quotient : F	3,39 €	3,42 €
Catégorie du quotient : G	3,62 €	3,66 €
Catégorie du quotient : H	3,77 €	3,81 €
Catégorie du quotient : I (ext)	3,80 €	3,84 €

- **Tarifs ALSH « Passeport » (10-15 ans) :**

	Tarif 2021-2022	Tarif 2022-2023
½ journée sans repas		
Quotient BCD	3,60 €	3,65 €
Quotient E	3,95 €	4,00 €
Quotient F	4,35 €	4,40 €
Quotient G	4,70 €	4,75 €
Quotient H	4,75 €	4,80 €
Quotient I (extérieur)	5,15 €	5,20 €
Journée sans repas		
Quotient BCD	7,05 €	7,15 €
Quotient E	7,40 €	7,50 €
Quotient F	7,80 €	7,90 €
Quotient G	8,20 €	8,30 €
Quotient H	8,55 €	8,65 €
Quotient I (extérieur)	10,35 €	10,45 €

Prix du repas passeport	Tarifs 2021-2022	Tarifs 2022-2023
Catégorie du quotient : B	0,94 €	0,95 €
Catégorie du quotient : C	2,22 €	2,24 €
Catégorie du quotient : D	2,96 €	2,99 €
Catégorie du quotient : E	3,55 €	3,59 €
Catégorie du quotient : F	3,81 €	3,85 €
Catégorie du quotient : G	4,05 €	4,09 €
Catégorie du quotient : H	4,23 €	4,27 €
Catégorie du quotient : I (ext)	4,26 €	4,30 €

- **Accueil 654 (11-13 ans) :**

Accueil pour les 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} qui se déroule à la MJ du lundi au vendredi de 16h à 19h.

	Tarif 2021-2022	Tarif 2022-2023
Tarif unique	2,00 €	2,00 €

- **Camps :**

Les réservations à ces séjours spécifiques sont possibles uniquement en présentiel au service Enfance (dates d’inscription communiquées en amont).

Priorité de réservation est donnée aux enfants ploemeurois inscrits sur liste d’attente l’année précédente puis aux enfants ploemeurois n’étant jamais partis en camp.

La journée	Tarif 2021-2022	Tarif 2022-2023
Quotient BCD	24,10 €	24,35 €
Quotient E	27,35 €	27,65 €
Quotient F	31,20 €	31,55 €
Quotient G	35,80 €	36,20 €
Quotient H	36,55 €	36,95 €
Quotient I (extérieur)	43,80 €	44,25 €

- **Maison des jeunes :**

Tarif accueil informel aux activités : 10,00 € (fréquentation de la Maison des jeunes).

Afin de fréquenter la maison des jeunes, l'inscription est obligatoire (10,00 € annuels).

Les tarifs figurant ci-dessous ont une visée pédagogique avec comme objectif de faire participer financièrement les jeunes aux activités dans lesquelles ils s'engagent.

Activité	Tarifs 2021-2022	Tarifs 2022-2023
Territoire Ploemeur	2,00 €	2,00 €
Territoire Morbihan	5,00 €	5,00 €
Territoire Bretagne	10,00 €	10,00 €

Nota : Afin de simplifier la tarification, il est proposé de maintenir l'ensemble de la tarification Maison des Jeunes pour 2022-2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 03 mai 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 05 mai 2022 ;

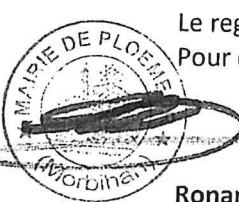
Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les modalités de réservation et tarification des accueils périscolaires, de la restauration scolaire, des accueils de loisirs et de la maison des jeunes pour l'année scolaire 2022-2023 tels que présentés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire